

## Lancement des matériaux exempts d'amiante pour le bâtiment

**Eternit (Schweiz) AG**  
CH 8867 Niederurnen  
www.eternit.ch

**Eternit (Suisse) SA**  
CH 1530 Payerne

### Produits

Bacs à fleurs	Décembre	1980
Sous-couverture GEA	Janvier	1982
Ardoises de façade	Avril	1983
Articles de jardin moulés main	Août	1983
Plaques ondulées Structa	Décembre	1983
Gaines de ventilation	Mai	1984
Ardoises de toiture	Novembre	1984
Porteurs de câbles	Janvier	1987
Plaques planes de grand format Pelicolor/ Swisspearl	Décembre	1989
Plaques ondulées Ondapress et Ondacolor	Mai	1990

### Remarques

- Dès le 1er mai 1990, tous les matériaux du bâtiment sont exempts d'amiante.
- Avec le lancement des produits exempts d'amiante pour le bâtiment, la fabrication de matériaux en amiante-ciment a simultanément cessé chez Eternit (Suisse) SA Niederurnen et Payerne.
- Selon l'ordonnance fédérale sur les substances dangereuses pour l'environnement (Osubst), les produits précités devaient être livrés sans d'amiante dès le 1er mars 1990, respectivement dès le 1er janvier 1991 pour les plaques planes de grand format et les plaques ondulées. Il est toutefois possible qu'entre le moment de la transition chez Eternit (Suisse) SA et celui de l'entrée en vigueur de l'ordonnance, il se trouvait encore des matériaux en amiante-ciment auprès du négoce.

info

Autres informations voir [www.eternit.ch](http://www.eternit.ch)

## Lancement des matériaux exempts d'amiante pour le bâtiment

**Eternit (Schweiz) AG**  
CH 8867 Niederurnen  
www.eternit.ch

**Eternit (Suisse) SA**  
CH 1530 Payerne

### Produits

Bacs à fleurs	Décembre	1980
Sous-couverture GEA	Janvier	1982
Ardoises de façade	Avril	1983
Articles de jardin moulés main	Août	1983
Plaques ondulées Structa	Décembre	1983
Gaines de ventilation	Mai	1984
Ardoises de toiture	Novembre	1984
Porteurs de câbles	Janvier	1987
Plaques planes de grand format Pelicolor/ Swisspearl	Décembre	1989
Plaques ondulées Ondapress et Ondacolor	Mai	1990

### Remarques

- Dès le 1er mai 1990, tous les matériaux du bâtiment sont exempts d'amiante.
- Avec le lancement des produits exempts d'amiante pour le bâtiment, la fabrication de matériaux en amiante-ciment a simultanément cessé chez Eternit (Suisse) SA Niederurnen et Payerne.
- Selon l'ordonnance fédérale sur les substances dangereuses pour l'environnement (Osubst), les produits précités devaient être livrés sans d'amiante dès le 1er mars 1990, respectivement dès le 1er janvier 1991 pour les plaques planes de grand format et les plaques ondulées. Il est toutefois possible qu'entre le moment de la transition chez Eternit (Suisse) SA et celui de l'entrée en vigueur de l'ordonnance, il se trouvait encore des matériaux en amiante-ciment auprès du négoce.

info

Autres informations voir [www.eternit.ch](http://www.eternit.ch)